



DANS CE NUMÉRO

| | |
|------------------------------|---|
| Mot de la présidente | 1 |
| Régime de retraite | 2 |
| Cotisations | 3 |
| Activités | 3 |
| Photo de groupe | 3 |
| Pourquoi adhérer | |
| À l'APRÈS l'UM ? | 3 |
| CA - Personnes ressources | 4 |
| Site web | 4 |
| Nos partenaires | 4 |



André Fleury et Louise Ranger
lors du CA du 3 septembre 2014



Sylvia Francis, Réjean Roy et
Jean-Pierre Baril lors du souper
du 3 septembre 2014

APRÈS l'UM

2014, NUMÉRO 7

OCTOBRE

Mot de la présidente

Cette année marque la fin de mon mandat comme présidente. Je n'en solliciterai pas de nouveau. Mais je laisserai une association en santé et des dossiers accessibles pour donner le goût à d'autres de continuer à relever le défi et à prendre le leadership de notre chère association.

D'une part, les nouveaux comités formés depuis l'AG du 20 mai 2014 reflètent bien les préoccupations des membres, d'autre part des outils de travail et d'information, plus performants, ont été mis en place. Trois nouveaux membres ont été élus au CA et leur travail est déjà bien en train:

Sylvia Francis, vice-présidente et également responsable des partenariats et commandites, cherche à diversifier les partenariats pour obtenir des services variés : chiropractie, dentisterie, boutique de vêtements, etc., offrant aux membres des opportunités à de moindres coûts.

Jean-Pierre Baril, administrateur, a mis à jour le site web actuel et s'active à le renouveler pour le rendre plus attrayant, plus convivial. Je vous invite d'ailleurs à aller y jeter un coup d'œil. Vous y découvrirez de quoi vous intéresser.

André Fleury, administrateur, est notre représentant auprès d'autres associations comme la FADOQ pour permettre à l'APRÈS l'UM de compter sur la force du nombre. Il verra à nous associer à tout autre organisme susceptible de protéger nos acquis et de défendre nos intérêts.

Rose-Marie Gautier, secrétaire, a pris la responsabilité de la base de données qui facilitera grandement le travail au secrétariat. En plus de son travail de secrétaire et de la révision des textes, elle contribue de façon ponctuelle à d'autres dossiers.

Jeannine Joly, administratrice, est toujours notre représentante au Comité de retraite institutionnel du Régime de retraite de l'UdeM. Ce sera cette année le dossier le plus **important**. Elle coordonne aussi notre comité des rentes et assurances composé d'André Fleury et de Lucie Bouchard pour la partie rente et collabore avec Pierre Beauchamp sur le dossier des assurances.

Réjean Roy, notre fidèle trésorier, dont l'attachement à l'institution reste indéfectible.

Personnes-ressources

Serge Généreux, notre photographe, s'occupe de la page Facebook de l'APRÈS l'UM sur laquelle des informations sur nos activités et des photos de celles-ci vous paraîtront agréables à consulter.

Diane Huet et Danielle Périnet, collaboratrices au Comité des activités ont accepté de se partager l'organisation de certaines d'entre elles.

Quant au **recrutement**, l'équipe comprend (par ordre alphabétique): Jean-Pierre Baril, Micheline Fluet-Desmeules, Sylvia Francis, Rose-Marie Gautier, Serge Généreux, Diane Huet, Daniel Marcoux, Danielle Périnet et Louise Ranger, qui viennent prêter main forte lors des différents événements susceptibles de susciter de nouvelles adhésions. Mais comme nous l'avons déjà dit, si chaque membre recrute une personne, nous atteindrons les 800 membres, notre objectif à court terme.

Prière de conserver les invitations ci-jointes, il n'y aura pas de rappel téléphonique.

Bonne lecture et bonne rentrée.

Louise Ranger, présidente

Notre Régime de retraite, on s'en occupe, par Jeannine Joly

Lors de l'assemblée annuelle du Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM), beaucoup de questions ont été soulevées et une bonne dose d'inquiétude était palpable en ce qui a trait à d'éventuelles modifications à notre régime de retraite. Cela fait suite à l'annonce par le gouvernement d'un projet de loi sur les régimes de retraite des universités ayant les mêmes objectifs que le projet de loi 3 sur les municipalités, soit d'assurer la pérennité des régimes et de conserver l'équité intergénérationnelle en s'attaquant au problème des déficits des régimes universitaires qui s'élèveraient selon lui à 1.3 milliard \$

MAIS QUEL EST DONC L'ÉTAT DE NOTRE RÉGIME ?

On peut dire que le RRUM est en relative bonne santé financière. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 affiche un ratio de capitalisation de 96.7 % et un déficit de 105,2 millions \$ (comparé à une capitalisation de 97 % et un déficit de 80,6 millions \$ lors de la dernière évaluation en 2010). Ces résultats ont été obtenus, malgré la prise en compte d'un taux de rendement attendu à long terme de 6 % (plutôt que le 6.25 % de la dernière évaluation) et l'affectation de 155,6 millions \$ du surplus accumulé au cours de la période., à l'augmentation de l'espérance de vie. Ces deux facteurs assurent une meilleure capitalisation et contribuent à la stabilité financière de notre régime.

Le taux de cotisation actuel a pu être maintenu mais le fait de ne pas être pleinement capitalisé et de n'avoir pas de réserve rend notre régime plus vulnérable aux aléas des marchés financiers. La maturité de notre régime qui comporte un grand nombre de retraités peut alors entraîner de fortes variations de cotisations pour l'Université et les participants actifs dont les moyens ne sont pas illimités. L'instabilité législative actuelle nous incite à attendre avant d'envisager de nouvelles mesures visant à sécuriser davantage notre régime.

À QUOI PEUT-ON S'ATTENDRE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES À VENIR ?

Même si on ne connaît pas le contenu de la future loi ayant trait au secteur universitaire dont la situation des régimes est quand même assez différente de celle du secteur municipal, il peut être intéressant de voir comment l'application des principes de la loi 3, pourraient éventuellement nous toucher.

La loi 3 prévoit d'abord une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013. Dans le cas des universités, le gouvernement veut agir vite et vise, si possible, une application de la loi dès 2015 (ce qui impliquerait une nouvelle évaluation au 31 décembre 2014). Cette évaluation devrait déterminer le déficit imputable aux retraités séparément de celui imputable aux actifs.

Pour le service passé (antérieur au 1er janvier 2014) :

Peu importe la situation financière du régime, la loi 3 prévoit que le déficit accumulé imputable aux participants actifs devrait être assumé à parts égales entre les participants actifs et l'organisme municipal. Chez nous, le partage de tout le déficit passé (tant des retraités que des actifs) est partagé 50-50 entre l'employeur et les participants actifs.

La loi stipule que la première étape pour y arriver consiste à éliminer toute clause d'indexation automatique pour les participants actifs et cela, malgré les ententes pourtant conclues de bonne foi entre les parties. Si nécessaire, d'autres éléments de prestations devraient être réduits sans toutefois modifier la rente normale ou son taux d'accumulation, ni la rente au conjoint survivant.

Si la municipalité le décide, l'indexation des rentes des participants retraités pour le service passé pourrait être suspendue afin que ceux-ci assument leur part de déficit (ce qui constitue également un bris de contrat). L'organisme municipal en assumerait le solde sur une période de 15 ans.

Après la constitution du fonds de stabilisation (cf. le point 3. ci-dessous), si une évaluation actuarielle future révèle un surplus, l'indexation des rentes que le régime prévoyait à l'égard du service passé (i.e. tout le service des participants retraités) doit être rétablie selon la formule qui était déjà prévue au régime pour la période écoulée depuis la dernière évaluation mais elle n'est pas versée rétroactivement. Tout autre amélioration au régime serait impossible avant le rétablissement de cette indexation. De plus, une indexation ponctuelle (non garantie) de la rente pourrait être prévue tant pour le service futur que pour le service passé des participants actifs.

Pour le service futur, à partir du 1er janvier, la restructuration des régimes impose :

- 1) Un partage 50-50 des cotisations entre les participants et l'employeur (au RRUM le partage est de 45 % pour les participants et 55 % pour l'Université. Celle-ci verse cependant une cotisation supplémentaire étalée sur une trentaine d'année en compensation d'un prêt accordé par le régime au tournant des années 2000. (Un bon élément de négociation pour les participants).
- 2) Un partage à parts égales des éventuels déficits entre les participants et l'employeur (déjà la situation au RRUM)
- 3) La mise en place d'un fonds de stabilisation constitué par une cotisation équivalente à 10 % de la cotisation d'exercice partagé 50-50 entre les participants et l'employeur. La valeur que doit atteindre ce fonds doit être calculée de la même manière que la provision pour écart défavorable (PED) équivalente à 7 % du passif de solvabilité (soit environ 290 millions \$ pour le RRUM)
- 4) La somme de la cotisation de stabilisation et de la cotisation pour le service courant ne devrait pas dépasser 18 % des salaires (20 % pour les pompiers et les policiers). Au RRUM, cette somme égale actuellement à 20,08 % des salaires mais passerait à 22,57 % en 2015. Cela forcerait une réduction des avantages du régime advenant une telle obligation dans la loi sur les universités.

La solidarité notre force !

Le gouvernement reconnaîtra-t-il que les régimes universitaires sont généralement dans une meilleure situation financière et prendra-t-il en compte l'effort de redressement déjà consenti dans plusieurs universités comme certains l'espèrent ou conservera-t-il l'approche mur à mur adoptée dans le secteur municipal ? Chose certaine, nous ne devons pas nous asseoir sur nos lauriers. Nous avons intérêts à nous mobiliser et participer activement aux actions mises de l'avant par la coalition. L'APRÈS l'UM compte sur vous.

Les cotisations

Du nouveau adopté lors de la dernière Assemblée générale du 20 mai 2014 dans un esprit d'équité

- . La cotisation pour membres actifs reste de 1,70 \$/mois/personne.
 - . La cotisation pour membres actifs qui décident d'être accompagnés d'un invité ou d'une invitée lors des activités est de 2,50 \$/mois dès la 2^e participation.
- Il n'est pas nécessaire que ce soit la même personne comme auparavant.

Les activités

La liste des activités pour l'année 2014-2015 vous a été adressée récemment. Veuillez la conserver précieusement.

A ce jour, deux d'entre elles ont été un succès de participation et de satisfaction.

Les 25 personnes présentes ont été ravies de leur journée au Vignoble **Les Côtes d'Ardoise**. Tout y était: soleil, transport agréable, accueil chaleureux, dégustation de vins, nourriture excellente, environnement enchanteur, exposition de sculptures géantes en plein air d'artistes de grand talent. Une journée magique à refaire.

Pour le spectacle *Te Amo Argentina* à la salle Bourgie du MBAM ce fut une soirée sous le charme d'un quatuor de virtuoses et de deux danseurs de tango à la fois émouvants et exubérants. 33 personnes y ont assisté. Le repas qui a précédé au resto L'Académie a été fort apprécié par les 23 participants tant pour la qualité et la variété des plats que pour les prix tout à fait abordables.

Nous vous joignons les invitations pour les quatre prochaines activités. On dit que novembre est un mois triste. Nous nous sommes organisés pour qu'il soit bien rempli et joyeux : le **mercredi 5 novembre**, Visite de l'exposition de **Van Gogh à Kadinsky** au MBAM, le **samedi 15 novembre**, Concert de **Kavakos et Wang** à la Maison symphonique de la PDA, le **mardi 25 novembre**, Exposition de bijoux de nos artisanes à la Rôtisserie St-Hubert (comme l'an dernier et qui fut un succès)

Pour décembre, une seule activité mais de taille: Réception de Noël le **dimanche 7 décembre** à la Plaza de l'ancien Hôtel Holiday Inn Montréal Midtown qui est devenu la Résidence EVO.

Photo de groupe : responsabilité individuelle

Il revient à toute personne ne désirant pas être photographiée de se retirer du groupe ou de la table où elle se tient, afin de ne pas priver les autres des photos collectives qui seront publiées par la suite sur le site Web ou sur la page Facebook de l'APRÈS l'UM.

Merci de votre compréhension.

Pour le Conseil d'administration, Rose-Marie Gautier, secrétaire

Pourquoi adhérer à l'APRÈS l'UM ? Pour :

- . se tenir au courant des enjeux qui nous concernent
- . garder collectivement l'œil sur nos droits
- . consolider des liens avec des collègues
- . participer à des activités intéressantes
- . briser l'isolement si tant est
- . obtenir des avantages, grâce aux partenariats...

L'objectif du C.A. pour les deux prochaines années : parvenir à 800 adhésions, afin d'augmenter la représentativité de l'Association lors de la défense de grands dossiers ou lors de négociations avec de nouveaux partenaires.

Dans cette perspective, chaque membre se doit de recruter un ou une collègue.

CA DE L'APRÈS L'UM élu le 20 mai

PRÉSIDENTE : Louise Ranger

VICE-PRÉSIDENTE : Sylvia Francis

SECRÉTAIRE : Rose-Marie Gautier

TRÉSORIER : Réjean Roy

ADMINISTRATEURS :

Jean-Pierre Baril responsable du site Web

André Fleury, responsable du Comité « autres associations »

Jeannine Joly responsable du Comité rentes et assurances

PERSONNES RESSOURCES :

Serge Généreux, Page Facebook

Diane Huet en collaboration avec Danielle Périnet,
Comité des activités

Coordonnées de l'APRÈS L'UM

Université de Montréal
Pavillon 3744 Jean-Brillant
C.P. 6128

Succursale Centre-Ville
Montréal, QC, H3C 3J7

Tél: 514-343-6111 poste 1862

Écrivez-nous: apresum@umontreal.ca

Le site Web de l'APRÈS L'UM se refait une beauté

www.apresum@umontreal.ca

Pour l'instant, l'ancien site est toujours en ligne et mis à jour plus régulièrement.

Le nouveau site devrait être accessible, nous l'espérons bien, avant notre réception de Noël. Pour qu'il soit plus attrayant et incite les gens à le visiter plus souvent, nous avons besoin de votre participation, en bref, qu'aimeriez-vous y retrouver ?

En plus des rubriques déjà en place, pourraient s'ajouter vos

- 1) albums photos
- 2) textes sur votre passage à l'Université ou vos activités de retraite...
- 3) petites annonces

Vos suggestions sont les bienvenues.

De plus, si vous voulez aider et contribuer à enrichir le site, contactez-nous à

apresum@umontreal.ca

Jean-Pierre Baril, responsable site Web

Bien + que des tarifs de groupe exclusifs

pour vos assurances auto, habitation et entreprise



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise



LA TOUCHE PERSONNELLE

Des tarifs de groupe exclusifs, des protections personnalisées et un service attentionné, **c'est aussi ça la bonne combinaison !**

Demandez votre soumission Personnelle

lapersonnelle.com/apresum

1 888 476 8737

Energie Cardio
ON CHANGE LE MONDE

80 \$ de rabais sur l'abonnement annuel pour les membres de

l'APRÈS L'UM



Centre Chiropratique du Village

184 Boul. Sainte-Rose
Laval, Qc
H7L 1L4

Offrez-vous la santé!
www.ccdv.ca • (450) 628-8500

C'est avec grand plaisir que la Dre Catherine Bezeau, chiropraticienne DC., se joint à votre association !

Prenez soin de votre santé et venez nous rencontrer pour prendre connaissance de notre approche unique !

Nous vous offrons l'évaluation complète, radiographies incluses, pour seulement 35 \$! (valeur de 115 \$)

Sur rendez-vous seulement.

Entente obtenue par **Sylvia Francis, responsable du Comité sur les partenariats et commandites**